PV validé par secrétaire
A BUREAU

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 28 MARS 2025 AU LION D'ANGERS - SIEGE DE LA CCVHA DE 9H00 A 12H00

Ouverture du Comité syndical par le Président à 9h10 en présence, absence excusée, absence de :

Communauté de Communes	NOM-Prénom	Fonction	Présent	Excusé(e)	Absent
ANJOU BLEU COMMUNAUTE	**M. GRIMAUD Gilles**	**Titulaire**	x		
	M. ANNONIER Claude	**Titulaire**	x		
	M. AUBRY Fabien	**Titulaire**		x	
	M. MARY Yves	**Titulaire**	x		
	M. ROUJOU Loïc	Suppléant			x
	M. GUERIN Patrice	Suppléant			x
CC ANJOU LOIR ET SARTHE	**M.GUILLEUX Jean-Philippe**	**Titulaire**	x		
	M. RIGAUD David	**Titulaire**	x		
	M. CHERBONNIER Noël	**Titulaire**	x		
	Mme DESMARRES Martine	**Titulaire**		x	
	M. CAMUS Emmanuel	Suppléant		x	
	M. DE VILLOUTREYS Thierry	Suppléant			x
CC LOIRE LAYON AUBANCE	**M. GALLARD Thierry**	**Titulaire**	x		
	M. SCHMITTER Marc	**Titulaire**		x	
	M. NOYER Robert	**Titulaire**	x		
	M. LAVENET Vincent	**Titulaire**			x
	M. DAVY Gilles	**Titulaire**			x
	M. FONTENEAU Jean-Jacques	**Titulaire**	x		
	M. ARLUISON Jean-Christophe	Suppléant			x
	M. MOUSSEAU Damien	Suppléant			x
	M. LEHEE Stephen	Suppléant			x
CC VALLEES DU HAUT ANJOU	**M. GLEMOT Etienne**	**Titulaire**		x	
	M. BUREAU Arnaud	**Titulaire**	x		
	M. BRU Jean-Pierre	**Titulaire**	x		
	M. DRIANCOURT Marc-Antoine	**Titulaire**		x	
	M. BELLANGER Dominique	Suppléant			x
	M. NIREFOIS David	Suppléant			x

<u>Assistaient également à la réunion :</u>
M. Christophe TRIPET - DGS, Mme Valérie BERTIN - DAF, M. Renan BOURGEAIS - responsable suivi exploitation et Mme Maryse BERNHARD - chargée de la vie institutionnelle. – Absence excusée du Payeur Départemental.

Le Président présente les 4 pouvoirs déposés par E GLEMOT à D RIGAUD, de M SCHMITTER à R NOYER, de MA DRIANCOURT à JP BRU et F AUBRY à Y MARY.

1 - RUBRIQUE VIE INSTITUTIONNELLE ET DIRECTION GENERALE

➢ **Page 1 de l'annexe**

1-1 Vérification du quorum (11 délégués), ouverture de séance et nomination d'un secrétaire :
Arnaud BUREAU, de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou.

1-2 Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 28 février 2025

Le procès-verbal a été envoyé aux membres du Comité qui sont sollicités pour faire part de leurs remarques : aucune observation ou demande de modification n'est formulée.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve le Procès-Verbal du Comité syndical du 28 février 2025.

Vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention **Unanimité**

1-3 Présentation des décisions du Président

La liste des décisions du Président prises dans le cadre de la délégation du Comité Syndical est présentée aux délégués.

Le Président présente la décision D 2025-039 relative à la déclaration sans suite des travaux de sécurisation de l'usine actuelle de Saint Georges suite à la mise à jour du planning d'exécution des travaux de construction de la nouvelle usine de Saint Georges-sur-Loire

D RIGAUD demande à R NOYER de transmettre les remerciements du SEA à la mairie de Saint Georges et à la Communauté de Communes Loire Layon Aubance pour la modification rapide du Plan Local d'Urbanisme communal et l'assistance apportée pour la préparation et le dépôt du permis de construire pour les travaux de construction de la nouvelle usine de Saint Georges.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve les décisions du Président prises par délégation du Comité.

Vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention **Unanimité**

1-4 Approbation des nouveaux statuts du SIDAEP Mauges Gâtine par le SEA

- **Page 2 de l'annexe**

Le Syndicat d'Eau de l'Anjou est adhérent du SIDAEP Mauges Gâtine qui alimente une partie du SEA (communes de Bellevigne en Layon et Chaudefonds-sur-Layon) ainsi que Mauges Communauté, Cholet Agglomération et qui secourt un secteur plus vaste (comme celui de Coutures) via ses usines de production d'eau potable de Montjean et de Saint Maur.

Le SIDAEP Mauges Gâtine a approuvé par délibération du 12 mars 2025 la modification de ses statuts, à compter du 1er janvier 2026, pour permettre plus de souplesse dans l'élaboration du tarif d'achat d'eau pour les membres adhérents du SIDAEP en ajoutant une part fixe au prix de l'eau.

Le SIDAEP a également approuvé un nouveau règlement de service par délibération qui introduit une part fixe au prix de l'eau à compter du 1er janvier 2026.

La répartition de la part fixe entre les adhérents du SIDAEP Mauges Gâtine est la suivante :

Adhérent	PART FIXE (€HT/an)
Mauges Communauté	416 158 €
Cholet Agglomération	173 630 €
Syndicat du Val de Loire	105 872 €
Syndicat d'Eau de l'Anjou	37 299 €
Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	32 576 €
TOTAL	**765 535 €**

De plus, les engagements d'achat d'eau minimums des adhérents du SIDAEP Mauges Gâtine sont modifiés à partir du 1er janvier 2026, (engagement 2025 du SEA de 200 000 m3) à hauteur de :

Adhérent	ENGAGEMENT PART VARIABLE (m³/an)
Mauges Communauté	6 200 000
Cholet Agglomération	1 650 000
Syndicat du Val de Loire	1 300 000
Syndicat d'Eau de l'Anjou	250 000
Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	400 000
TOTAL	**9 800 000**

A noter que les volumes d'engagements d'achat d'eau devront être maintenus au moins jusqu'à la date de réception définitive des travaux de modernisation de l'usine de Montjean.

D RIGAUD indique qu'après discussions entre les adhérents du SIDAEP Mauges Gâtine, il a été décidé de stabiliser les ressources financières du SIDAEP pour financer les travaux de modernisation de l'usine de Montjean. C'est pourquoi une part fixe forfaitaire sur le prix de l'eau a été ajoutée à une part variable déjà existante (selon la quantité d'eau achetée au m3). Le SEA devra ainsi s'acquitter auprès du SIDAEP d'une part fixe d'un montant de 37 299 € annuel à partir de 2026.

D RIGAUD rappelle les discussions au sujet des engagements d'achat d'eau de chaque adhérent du SIDAEP (notamment celles conduites avec l'agglomération de Saumur CASVL ou le Syndicat du Val de Loire SVL des Deux Sèvres) pour aboutir à un accord sur les engagements de chacun.
Il ajoute que les années 2029-2030 correspondent à la date de fin de la plupart des contrats DSP en cours et que les tarifs de vente d'eau en gros pèsent lourds dans l'équilibre des comptes des délégataires.
9 800 000 m 3 d'eau annuels sont consommés au niveau du SIDAEP Mauges Gâtine par l'ensemble des adhérents, qui sont à répartir entre les adhérents : 250 000 m3 pour le SEA (au lieu de 200 00 m3 précédemment)
D RIGAUD conclut la présentation en indiquant que la part fixe d'achat d'eau est calculée sur une période de 40 ans (qui correspond à la durée d'amortissement des travaux de l'usine de Montjean) alors que les engagements d'achat d'eau des adhérents sont proposés sur une durée limitée à 5 ou 6 ans (jusqu'en 2029-2030)

T GALLARD précise qu'en tant qu'adhérent du SIDAEP depuis décembre 2019 (et non plus en tant que simple consommateur d'eau du SIDAEP) le SEA a une voix au chapitre non négligeable alors qu'il est le plus modeste des adhérents du SIDAEP (seulement 3 % des volumes d'eau acheté par le SEA). Le tarif d'achat

d'eau adhérent est également très intéressant pour les adhérents du SIDAEP (inférieur de 20 centimes au m3 d'eau par rapport au tarif des non-adhérents)

Le Comité Syndical du SEA, après en avoir délibéré :

- **Prend acte de la modification des statuts du SIDAEP Mauges Gâtine à compter du 1er janvier 2026 ,**
- **Prend acte de la mise en place d'une part fixe entre les adhérents du SIDAEP et notamment une part fixe pour le Syndicat d'Eau de l'Anjou de 37 299 € /an,**
- **Prend acte des engagements d'achat d'eau des adhérents du SIDAEP et notamment l'engagement minimal du Syndicat d'Eau de l'Anjou de 250 000 m3 /an d'eau, jusqu'à la date de réception définitive des travaux de l'usine de Montjean**
- **Autorise le Président ou un de ses représentant à signer tous document relatif à cette affaire**

Vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention **Unanimité**

1- 5 Présentation du Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes.

➢ **Pages 3 et 4 de l'annexe**

La Chambre Régionale des Comptes des Pays de La Loire a procédé au contrôle du SEA sur les exercices 2018 et suivants, l'année passée (contrôle réalisé entre mai et décembre 2024).

Le rapport d'observations définitives a été remis au Président du SEA le 7 mars 2025 par voie dématérialisée et doit être inscrit à l'ordre du jour du plus proche Comité, et, au plus tard, dans un délai de deux mois à compter de sa réception pour publication du rapport (au plus tard le 7 mai 2025)

T GALLARD rappelle les étapes du contrôle effectué depuis mai 2024 à février 2025, sur la période 2018-2024 (cf annexe)
Il apporte quelques commentaires sur les 9 recommandations formulées par la chambre :

- **Recommandation 1 sur la prévention des conflits d'intérêts est une remarque habituelle de la CRC faite dans la plupart des structures contrôlées**
- **Recommandation 2 sur l'inscription du SEA à une strate communale, ce point sera traité au Comité du 27 juin prochain**
- **Recommandation 3 : le PGSSE est en cours d'élaboration**
- **Recommandation 4 : une réunion avec les présidents des Sage est prévue le 25 avril 2025 au SEA**
- **Recommandation 5 : publicité des budgets sera faite dès la mise en place du nouveau site internet du SEA prévue en septembre 2025**
- **Recommandation 6 : évaluation des dépenses d'exploitation plus sincères car les dépenses sont exécutées à un taux assez faible depuis plusieurs années et la CRC souhaiterait que les prévisions budgétaires soient plus ajustées : ce à quoi le SEA s'emploie dès ce budget 2025.**
- **Recommandation 7 : estimer les provisions est un sujet en lien avec la sincérité du budget**
- **Recommandation 8 : affiner la durée d'amortissements, point traité au Comité du 27 juin**
- **Recommandation 9 : approfondissement de la comptabilité analytique, celle-ci est déjà en place pour permettre notamment d'estimer les coûts d'exploitation en Régie.**

Le Président note la qualité des échanges avec la CRC et rappelle que l'ancien président du SEA, M FROGER, a également été auditionné.

En conclusion, le Président indique que globalement, la Chambre Régionale, à travers son rapport, a validé les bases de la construction du Syndicat depuis 2018.

Le Comité Syndical du SEA, après en avoir délibéré

- **Prend acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes du 7 mars 2025 pour la période de contrôle : 2018-2024 ;**
- **Autorise le Président ou un de ses représentant à signer tous document relatif à cette affaire.**

Vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention **Unanimité**

2 - RUBRIQUE FINANCES

2-1 Présentation du compte financier unique 2024

- **Pages 5 à 9 de l'annexe**

Jean Philippe GUILLEUX, 1er vice-président est nommé président de séance puisque le Président ne peut pas participer au vote du CFU en application du CGCT.

Le président de séance rappelle que l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote du Compte Financier Unique (fusion du compte administratif et du compte de gestion) au plus tard avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice.
L'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026 pour toutes les entités publiques locales.
L'ensemble des conditions étant réunies (flux d'échanges dématérialisés et logiciels comptables opérationnels), le payeur départemental a sollicité le SEA pour mettre en œuvre le CFU dès l'exercice 2024.

C TRIPET note que l'histogramme (diapo 11) retrace bien les écarts entre le prévisionnel et le réalisé : taux de réalisation de 80 % en 2024 (taux que la CRC souhaiterait plus important)

Focus sur les charges de personnel (diapo 13) qui sont en diminution en raison du turn-over important et des arrêts de travail au SEA en 2024.

Présentation de la recette principale du SEA : la vente d'eau (diapo 14)

Evolution des recettes réelles d'exploitation (diapo 15) stables en 2024

Résultats de la section d'investissement excédentaire (diapo 16) de 2 542 111 €

Détail des dépenses réelles d'investissement (diapo 17) : 65 % pour le renouvellement du réseau d'eau

→Pas d'observation particulière sur le CFU 2025 présenté.

En l'absence de question, M. GUILLEUX propose d'adopter le CFU présentant les résultats suivants :

	Investissement	Exploitation	TOTAL
Dépenses 2024	9 892 254.79	11 535 594.60	21 427 849.39
Recettes 2024	12 434 365.87	14 530 383.35	26 964 749.22
RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	2 542 111.08	2 994 788.75	5 536 899.83
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	- 3 165 335.20	5 289 564.64	2 124 229.44
RESULTAT DE CLOTURE 2024	**- 623 224.12**	**8 284 353.39**	**7 661 129.27**
BALANCE DES RESTES A REALISER	-2 919 929.28		-2 919 929.28
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2024	-3 543 153.40	8 284 353.39	4 741 199.99

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **Arrête les comptes du SEA selon les montants indiqués ci-dessus,**
- **Adopte le Compte Financier Unique 2024 du SEA,**
- **Charge le Président de signer le CFU 2024 et d'autoriser sa transmission dématérialisée aux services Préfectoraux.**

Vote : 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention
Unanimité

Après le vote du CFU, le Président T GALLARD reprend sa place et poursuit le Comité syndical
Il précise que le mot « CFU » est un nouveau vocable à utiliser à la place du mot « CA compte administratif » à l'avenir.

C TRIPET précise que le CFU est un véritable outil de simplification administrative de la gestion des comptes publics.

2-2 Affectation des résultats 2024

➢ **Page 9 de l'annexe / diapo 18**

Le Président rappelle les résultats du compte financier unique 2024 :

	TOTAL
Résultat 2024 section d'exploitation	8 284 353.39 €
Résultat 2024 section d'investissement	-623 224.12 €

Le Président propose d'affecter les résultats d'exploitation cumulés du compte financier unique 2024 de la manière suivante :

Affectations des résultats d'exploitation, décomposées comme suit :	**TOTAL**
Article 002 : excédent d'exploitation :	3 874 199.99 €
Article 1068 : réserves d'investissement :	4 410 153.40 €
Article 1064 : réserves réglementaires	0 €
Reprise du résultat d'investissement (déficit) en dépense d'investissement à l'article 001 :	- 623 224.12 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **Adopte l'affectation du résultat d'exploitation 2024 proposée,**
- **Donne tous pouvoirs au Président ou son représentant pour l'exécution et l'application de la présente.**

Vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention
Unanimité

10h00 Départ de Gilles GRIMAUD

Le président évoque les rendez-vous pris avec les 4 plus gros consommateurs d'eau industriels du SEA (la fromagerie Tessier à Cornillé-les-Caves, l'usine de produits à base d'œufs Igreca à Seiches-sur-le-Loir, l'industriel agroalimentaire La Toque Angevine à Segré-en-Anjou-Bleu et l'abattoir Elivia au Lion d'Angers) qui ont vu leurs factures d'eau fortement augmenter en 2025. Les rendez-vous se sont cependant bien déroulés.

2-3 Vote du budget primitif 2025

- **Pages 10 à 13 de l'annexe**

Le Président présente le budget primitif 2025 établi conformément aux orientations du DOB débattu au Comité du 28 février 2025.

C TRIPET note la présence de 512 000 € de dépenses d'exploitation imprévues (diapo 19) au budget 2025 facilement mobilisables par simple décision du Président, au moment opportun, sans modification du budget.

Présentation des recettes réelles d'exploitation (diapo 20) avec un diagramme circulaire faisant apparaître la forte prépondérance de la part « ventes d'eau » dans les recettes du SEA (96%)
A noter que la vente des bureaux de Segré a été annulée par l'un des acquéreurs mais que cela est néanmoins prévu en recettes exceptionnelles au budget 2025 pour 120K€.

Présentation des Dépenses réelles d'exploitation (diapo 21) en baisse : -11 % + Zoom sur les charges du personnel (diapo 22) au chapitre 12 : 2 300 000 € en 2025 (salaires et charges pour 41.4 ETP au SEA en 2025

Aparté du Président sur un projet d'ambassadeur des déchets et de l'eau, intervenant dans les écoles du territoire, projet porté conjointement par le SEA et 3R d'Anjou à hauteur de 0.2 ETP.

Présentation des dépenses d'investissement (diapos 23 et 24) pour 17 345 822 € au budget 2025 et PPI (plan pluriannuel d'investissements) - ligne 9 « renouvellement du réseau » de 8 266 822 € soit 0.75% du réseau renouvelé en 2025

Présentation des équilibres budgétaires (diapos 25 et 26) avec une section d'exploitation à l'équilibre et un besoin de financement de la section d'investissement par l'épargne du SEA (5 974 433 €), des réserves fléchées (4 410 153 €) ainsi qu'un emprunt de 4 000 000 €.
C TRIPET note que le SEA n'a pas souscrit de nouvel emprunt depuis 2021 mais que cela doit obligatoirement être prévu au budget 2025 pour que le Président puisse emprunter dans le courant de l'année.
→Pas d'observation particulière sur le budget 2025 présenté.

Le Président présente le budget primitif 2025 en dépenses et recettes établi de la manière suivante :

	DEPENSES EXPLOITATION			RECETTES D'EXPLOITATION	
Chap.	Chapitres	Budget 2025	Chap.	Chapitres	Budget 2025
011	Charges à caractère général	3 711 501,40 €	013	Atténuations de charges	92 960,00 €
012	Charges de personnel	2 338 370,00 €	70	Vente de produits, prestations	14 014 800,00 €
014	Atténuation de produits	374 750,00 €	74	Subventions d'exploitation	34 580,00 €
65	Autres charges de gestion courante	102 120,00 €	75	Autres produits de gestion courante	239 120,01 €
66	Charges financières	167 100,00 €	77	Produits exceptionnels	205 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	136 750,00 €	78	Reprises sur amortissements et provisio	54 029,00 €
68	Dotations aux provisions	0,00 €			
022	Dépenses imprévues	512 000,00 €			
Sous-total DEPENSES REELLES		**7 342 591,40 €**	**Sous-total RECETTES REELLES**		**14 640 489,01 €**
023	*Virement à la section d'investissement*	***5 974 432,60 €***	042	*Amortissement des subv d'invest*	*703 950,00 €*
042	*Dotations aux amortissements*	*5 901 615,00 €*	002	*Report à nouveau*	***3 874 199,99 €***
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION		**19 218 639,00 €**	**TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION**		**19 218 639,00 €**

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chap.		Budget 2025	Chap.		Budget 2025
020	Dépenses imprévues	- €	13	Subventions d'investissement	216 189,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	867 000,00 €	165	Dépôts et cautionnements	125,00 €
20	Immobilisations incorporelles	490 714,00 €	21	Immobilisations corporelles	- €
21	Immobilisations corporelles	1 027 827,88 €	16	Emprunts et dettes assimilées	4 000 000,00 €
23	Immobilisations en cours	10 203 720,00 €	10	Dotations et réserves "flèchées" N-1	4 410 153,40 €
Op. régl	Opérations pluriannuelles	5 623 315,00 €			
26	Autres immobilisations financières	- €			
TOTAL DEPENSES REELLES		***18 212 576,88 €***	***TOTAL RECETTES REELLES***		***8 626 467,40 €***
001	Solde d'exécution de la section d'inves	623 224,12 €	021	Résultat d'execution de la section d'explo	5 974 432,60 €
040	Amortissements subventions	703 950,00 €	040	Amortissements des immobilisations	5 901 615,00 €
041	Opérations patrimoniales	185 135,00 €	041	Opérations patrimoniales	185 135,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**19 724 886,00 €**	**TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT**		**20 687 650,00 €**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Adopte le budget primitif 2025 du SEA comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation en équilibre	**19 218 639 €**	**19 218 639 €**
Section d'investissement en suréquilibre	**19 724 886 €**	**20 687 650 €**

- **Charge le Président ou son représentant de transmettre le budget 2025 par voie dématérialisée aux services Préfectoraux et à la Paierie Départementale.**
- **Donne tous pouvoirs au Président ou son représentant pour l'application et l'exécution de la présente**.

Vote : 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention
Unanimité

2-4 Révisions des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

➢ **Page 14 de l'annexe**

Les propositions de révisions des AP/CP sont présentées aux délégués.
A noter qu'il n'y a pas de modification du montant des AP mais des modifications dans la répartition des crédits de paiement (CP), afin d'être conforme au budget 2025 et répondre au planning d'investissements sur les AP suivantes :

- APP010 Réhabilitation de 4 réservoirs : CP 2025 de 435 855 € au lieu de 438 555 €
- APP011 Etude sur la ressource en eau : CP 2025 de 97 000 € au lieu de 155 000 €
- APA002 Construction d'une nouvelle usine d'eau potable à Saint Georges : CP 2025 de 4 000 000 € au lieu de 7 000 000 €
- APA006 Démolition de l'usine de Chalonnes : CP 2025 de 50 000 € au lieu de 151 200 €
- APA009 Nouveau captage de St Georges : CP 2025 de 50 000 € au lieu de 135 000 €

Il est également proposé d'allonger de deux ans la durée de l'APP009 Modernisation Système information et de modifier les crédits de paiement sur l'opération SCADA R2024-04 : réduction CP 2025 et report sur CP 2026 et 2027.

→**Pas d'observation particulière**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Accepte les révisions des Autorisations de Programme et Crédits de Paiements (AP-CP)
- Autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier,
- Donne tous pouvoirs au Président ou son représentant pour l'application et l'exécution de la présente.

Vote : 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention
Unanimité

2-5 Délibération cadre d'octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale 2025

➢ **Page 14 de l'annexe**

Le SEA est adhérente et actionnaire de l'Agence France Locale depuis le 11 décembre 2020.

Une délibération doit être prise par le Comité pour garantir les engagements de l'Agence France Locale et sécuriser une source de financement pérenne des adhérents de l'AFL.

Il est important de rappeler que le vote de la délibération cadre relative à l'engagement de garantie n'emporte pas la décision de souscrire un emprunt auprès de l'AFL (par décision du Président).

→**Pas d'observation particulière**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **Décide que la Garantie du Syndicat d'Eau de l'Anjou est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (les Bénéficiaires) :**
  - **le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2025 est égal au montant maximal des emprunts que le Syndicat d'Eau de l'Anjou est autorisé à souscrire pendant l'année 2025,**
  - **la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par le Syndicat d'Eau de l'Anjou pendant l'année 2025 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.**
  - **la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et**
  - **si la Garantie est appelée, le Syndicat d'Eau de l'Anjou s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;**
  - **le nombre de Garanties octroyées par le Président du Syndicat d'Eau de l'Anjou au titre de l'année 2025 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence 2025, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement ;**

- **Autorise le Président du Syndicat d'Eau de l'Anjou ou son représentant, pendant l'année 2025, à signer le ou les engagements de Garantie pris par le Syndicat, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexe ;**

- **Autorise le Président du Syndicat d'Eau de l'Anjou ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Vote : 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention **Unanimité**

2-6 Examen des demandes de subventions 2025 d'associations de solidarité internationale

➢ **Pages 15 et 16 de l'annexe**

La loi Oudin-Santini autorise les collectivités, syndicats et agences de l'eau à consacrer jusqu'à 1% de leur budget eau et assainissement pour financer des actions de solidarité internationale dans ces secteurs.

Elles sollicitent à nouveau le SEA pour une subvention 2025 :

- Mail d'AVEC L'ETHIOPIE du 19/02/2025 sollicitant une subvention de 2000 € pour le forage d'un nouveau puits à mains en 2025 dans un petit village Ethiopien de 80 à 120 habitants (travaux estimés à 3000 €). L'association pourrait poursuivre ainsi ses actions en faveur de l'accès à l'eau potable des populations, après avoir creusé un puits à mains dans le village de Maynet Woynara en 2024.
- Mail de l'AFDI 49 du 27/02/2025 demandant une subvention de 4000 € pour soutenir les agricultrices du sud Kivu en République Démocratique du Congo
- Courrier de LA TONTINE reçu 26/02/2025 demandant une subvention de 2700 € pour le forage d'un puits à main avec panneaux solaires, pompes de relevage et réservoir sur pilotis pour le village de Salenguère (80 personnes) et l'installation de 2 bornes fontaines à proximité de l'école et dans un quartier non desservi en eau du village de Lompoul, au Sénégal.

Le Président précise que les 3 associations ont rendu compte des actions subventionnées par le SEA en 2024 et propose de renouveler l'accompagnement financier des 3 associations en 2025.
Une rencontre avec l'AFDI qui porte un projet original de « chambre froide » réalisée par écoulement d'eau permanent, aura lieu à un prochain comité.

C ANNONIER salue le financement de forage de puits à main (sans robinet ni électricité) par l'association la Tontine ou Avec l'Ethiopie, qui limite les pertes d'eau.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- **Décide d'octroyer une subvention de 2000 € à l'association AVEC L'ETHIOPIE pour l'année 2025,**
- **Décide d'octroyer une subvention de 2000 € à l'association AFDI 49 pour l'année 2025,**
- **Décide d'octroyer une subvention de 2000 € à l'association LA TONTINE pour l'année 2025,**
- **Dit que les crédits sont inscrits au budget 2025,**
- **Donne tous pouvoirs au Président ou son représentant pour l'application et l'exécution de la présente.**

Vote : 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention **Unanimité**

2-8 Admissions en non-valeur des créances irrecouvrables de la Régie du SEA

➢ **Page 17 et de l'annexe**

Les montants des non-valeur présentées par la Paierie le 18 février 2025 s'élèvent à :

- 10 922,37 € TTC (soit 10 350,95 € HT) 248 pièces (à inscrire au compte 6541) pour les créances irrécouvrables après suppression dans la liste initiale de la facture n°20873/2024 de 171,07 € TTC déjà payée par mandat n°386/2025 du 07/03/2025
- 1 274,09 € TTC (soit 1 207,66 € HT) 13 pièces (à inscrire au compte 6542) pour les créances éteintes.

En consultant la liste des non-valeurs, R NOYER remarque qu'il y a beaucoup de particuliers concernés par les impayés et se demande si les CCAS communaux sont au courant des difficultés des familles en matière

d'eau ? C TRIPET répond que le SEA a rencontré quelques CCAS de certaines communes pour rappeler le recours possible au fonds de solidarité pour le logement du Département (FSL) destiné aux familles précaires pour le règlement des factures d'eau, électricité ou gaz. Le FSL ou les fonds d'aides des délégataires SAUR ou VEOLIA pourraient être mobilisés pour les abonnés en difficultés sur les communes de la Régie du SEA (piste d'évolution du service clientèle à creuser).

A noter que ces fonds sont très peu sollicités.

C TRIPET propose de contacter le Payeur au sujet des informations données par les agents de la Paierie Départementale aux usagers de la Régie en difficultés.

Le Président propose d'admettre en non valeur la totalité des créances proposées par l'agent comptable.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **Décide d'admettre les créances en non- valeur à imputer au compte 6541 au titre des créances irrécouvrables, pour un montant de 10 350,95 € HT (soit 10 922,37 € TTC)**
- **Décide d'admettre les créances en non- valeur à imputer au compte 6542 au titre des créances éteintes, pour un montant de 1 274,09 € HT (soit 1 207,66 € TTC)**
- **Dit que les crédits sont inscrits au budget 2025,**
- **Autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire,**
- **Donne tous pouvoirs au Président ou son représentant pour l'application et l'exécution de la présente**.

Vote : 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention **Unanimité**

2-9 Transfert de la Bâche de Seiches à l'actif du délégataire du secteur Nord Est SAUR

➢ **Pages 17 et 18 et de l'annexe**

L'opération de construction de la bâche de Seiches-sur-le-Loir et d'une station de surpression associée a été réceptionnée le 24/11/2023 pour un montant de 1 186 618,10 € HT.

En concordance avec la répartition des responsabilités prévue au contrat DSP du secteur Nord Est, il convient de transférer à l'actif du délégataire SAUR la partie « équipements » de l'ouvrage, valorisée à 306 668 € HT et dont le délégataire aura la charge de l'entretien et du renouvellement.
Le SEA conserve la partie « génie civil » de l'ouvrage dans son actif, valorisée à 879 950,10 € HT.

Un élu se demande si le logotage « SEA » du château d'eau de Seiches, présent à côté du réservoir sera effectué. Les services se chargent de vérifier le logotage présent et le complètent si nécessaire.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- **Décide de transférer à l'actif du délégataire SAUR la partie « équipements » de l'ouvrage, valorisée à 306 668 € HT,**
- **Décide de conserver la partie « génie civil » de l'ouvrage à l'actif du SEA, pour une valeur de 879 950,10 € HT,**

- **Donne tous pouvoirs au Président ou son représentant pour l'application et l'exécution de la présente**.

Vote : 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention
Unanimité

3 - RUBRIQUE RESSOURCES HUMAINES- MOYENS GENERAUX

4 - RUBRIQUE EXPLOITATION

5 - RUBRIQUE DIRECTION TECHNIQUE

6 -RUBRIQUE REGIE- CLIENTELE

Aucun point inscrit à l'ODJ du comité

7- SUJETS D'INFORMATION DU COMITE

1/ Construction du Village des syndicats : point d'étape : (diapo 38) décalage des travaux avec un emmenagement du SEA dans les nouveaux locaux du Village des Syndicats prévu début 2028 (les collaborateurs embauchés actuellement par le SEA sont prévenus du futur démenagement)

2/ Construction de la nouvelle usine de Saint Georges : (diapos 39/40) Le calendrier de révision du PLU et de dépôt consécutif du PC ont été respectés. La phase d'études et la préparation du chantier sont lancées. Les travaux sont programmés du 2 juin 2025 au 28 aout 2026 pour 15 mois. Un avenant avec le maitre d'œuvre et l'architecte de l'opération est en cours de rédaction. A noter que les batiments de l'usine actuelle seront conservés pour le stockage des produits. Dans le permis, l'Etat a exigé un retour des terres pour un usage agricole. le Président évoque l'idée d'installer une stèle en souvenir du batiment industriel actuel.
La pose de la première pierre de la nouvelle usine s'effectuerai à la fin de l'été (septembre)

3/ PFAS et TFA (diapo 41): les PFAS sont aussi dénommés « polluants éternels » car ils ne se dégradent pas dans l'environnement avec le temps- le SEA vient de recevoir les résultats de la campagne menée par l' ARS sur le territoire, qui indiquent qu'il n y a pas de PFAS sur le territoire du syndicat. A noter que l'identification de 20 principaux PFAS sera obligatoire à partir de janvier 2026.
L'ARS a noté la présence de TFA dans l'eau du SEA (assez logiquement puisque les TFA ne sont actuellement pas éliminés par les usines). Le président se demande si une campagne de relévés des TFA sur le territoire serait opportunne (comme l'a fait notre voisin Atlantic'eau) ? le débat actuel porte sur les TFA (après celui sur les métabolites) mais d'autres molécules présentes dans l'eau vont apparaitre dans les prochaines années. Il faudrait pouvoir agir à l'origine de la pollution des eaux (au niveau des industriels producteurs de PFAS ou des utilisateurs de produits phytosanitaires)
Le président demande d'identifier le coût des analyses d'eau effectuées par les délégataires et par la Régie pour un prochain point d'info d'un comité.

4/ Journée mondiale de l'eau : visite de l'usine de Chazé-Henry (diapo 42) 4 groupes de 15 personnes ont visité l'usine de Chazé-Henry le 21 mars 2025 - avec un bar à eau du SEA (à disposition) remerciements adréssés à Yves MARY pour l'accueil de la manifestation.

5/ Rappel des dates des prochaines réunions (diapo 43)

DATES	BUREAU	COMITE SEA
Vendredi 13 juin	Bureau à 9h au SEA	
Vendredi 27 juin		Comité à 9 h à Segré Siège d'Anjou Bleu Communauté
Vendredi 12 septembre	Bureau à 9h au SEA + CCSPL	
Vendredi 26 septembre		Comité à 9 h à l'Usine St Maur exploitée par VEOLIA
15+ 16+ 17 octobre	Congrès AMORCE SIEML/ SEA / SIVERT	
Vendredi 28 novembre	Bureau à 9 h au SEA	
Vendredi 12 décembre		Comité à 9h CCLLA à Juigné / Les Garennes sur Loire

8- QUESTIONS DIVERSES DU COMITE

Pas de question diverse des élus

Clôture du Comité syndical du 28 mars 2025 par le Président à 11h50

En annexe : diaporama du Comité, incluant le vote du CFU et l'adoption du budget 2025

SYNDICAT d'EAU de l'ANJOU
PRÉSERVONS NOS RESSOURCES

Comité syndical du 28 mars 2025

9H – 12H au Lion d'Angers à la CCVHA

1

SYNDICAT d'EAU de l'ANJOU
PRÉSERVONS NOS RESSOURCES

1- ouverture du Comité / approbation PV et décisions

Rubrique Vie institutionnelle

- **1-1 Vérification du quorum, ouverture de séance et nomination d'un secrétaire de séance du Comité**

- **1-2 Approbation du procès-verbal du Comité Syndical précédent du 28 février 2025**
  =>> soumis au vote du Comité

- **1-3 Présentation des décisions prises par le Président du 25 février au 24 mars 2025**
  =>> soumises au vote du Comité

2

1-4 modification des statuts du SIDAEP MAUGES GATINE

Rubrique Vie institutionnelle + DG

1/ Ajout d'une part fixe et forfaitaire annuelle, au prix de l'eau, pour financer les investissements du SIDAEP(modernisation de l'usine de Montjean) et selon répartition suivante:

Adhérent	PART FIXE (€HT/an)
Mauges Communauté	416 158 €
Cholet Agglomération	173 630 €
Syndicat du Val de Loire	105 872 €
Syndicat d'Eau de l'Anjou	37 299 €
Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	32 576 €
TOTAL	**765 535 €**

Le SIDAEP Mauges Gâtine révise ses statuts à compter du 1er janvier 2026 pour apporter de la souplesse dans la détermination du tarif d'achat d'eau des membres du SIDAEP.

3

1-4 modification des statuts du SIDAEP MAUGES GATINE

Rubrique Vie institutionnelle + DG

2/ Augmentation des engagements minimum d'achat d'eau des adhérents à partir de 2026

Adhérent	ENGAGEMENT PART VARIABLE (m³/an)
Mauges Communauté	6 200 000
Cholet Agglomération	1 650 000
Syndicat du Val de Loire	1 300 000
Syndicat d'Eau de l'Anjou	250 000
Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	400 000
TOTAL	**9 800 000**

Délibérations du SIDAEP du 12 mars 2025 pour la modification des statuts du SIDAEP et augmentations des engagements d'achat d'eau des adhérents

=>> **le Comité prend acte de la révision des statuts du SIDAEP et des engagements d'achat d'eau du SEA**

4

SYNDICAT D'EAU D'ANJOU
PRÉSERVONS NOS RESSOURCES

1-5 Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes du 7 mars 2025

Rubrique Vie institutionnelle + DG

Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes du SEA sur la période 2018 > 2024
Objectif du contrôle : vérifier l'efficacité, l'efficience et la performance de la gestion du syndicat

Etapes du contrôle :
✓mai / juin 2024 : ouverture du contrôle puis transmission des documents demandés par les services du SEA
✓de juin à octobre : entretiens avec les Présidents du SEA et l'équipe de direction + échanges entre la CRC et le SEA
✓ 29 octobre 2024 : réception du rapport provisoire
✓26 novembre 2024 : réponses du SEA aux observations formulées
✓ 4 février 2025: réception d'un projet de rapport d'observations définitives
✓26 février 2025: dernières réponses du SEA aux observations du rapport définitif
✓ 7 mars 2025 : réception du rapport d'observations définitives (avec réponse du SEA en annexe)

Chambre régionale des comptes Pays de la Loire

Comité syndical du 28 mars 2025

5

SYNDICAT D'EAU D'ANJOU
PRÉSERVONS NOS RESSOURCES

1-5 Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes du 7 mars 2025

Rubrique Vie institutionnelle + DG

Rapport d'observations définitives du 7 mars 2025 (confidentiel jusqu'au vote du Comité) doit être présenté au Comité syndical le plus proche
Le rapport sera publié au plus tard le 7 mai 2025

Chambre régionale des comptes Pays de la Loire

Contrôle de la CRC depuis la création du SEA en 2018 avec une synthèse en début d

- Une gouvernance globalement équilibrée et une organisation désormais plus performante
- Une qualité et une disponibilité de la ressource en eau dégradée
- Une stratégie à définir (en matière de sécurité sanitaire (PGSSE) , prescriptions SDAGE/SAGE, protection/ suivi des ressources et gestion des données (SDSI)
- Une situation financière assurant des marges importantes pour relever les défis identifiés (comme le suivi des DSP, la protection de la ressource, l'entretien et le rendement du réseau)

+ 9 recommandations

6

1-5 Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes du 7 mars 2025

Rubrique Vie institutionnelle + DG

Recommandation n° 1. : Élaborer une stratégie de maîtrise des risques de conflits d'intérêts et d'atteintes à la probité en s'appuyant sur les recommandations de l'Agence française anticorruption.

Recommandation n° 2. : Délibérer sur l'assimilation du syndicat à une strate communale *(Comité 27 juin)*

Recommandation n° 3. : Adopter des PGSSE (plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine) des aires d'alimentation des captages, définissant des mesures visant à protéger et à préserver la qualité des eaux contre les pollutions de toute nature, en lien avec la mise en œuvre d'une surveillance appropriée de la qualité de l'eau, et avec les acteurs du territoire dont l'activité est susceptible d'avoir un impact sur cette qualité

Recommandation n° 4. : Articuler la stratégie de protection de la ressource avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) du bassin Loire-Bretagne et les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) des sous-bassins sur lesquels le territoire du syndicat se situe, ainsi qu'avec les plans et contrats mettant en œuvre ces schémas

7

1-5 Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes du 7 mars 2025

Rubrique Vie institutionnelle + DG

Recommandation n° 5. : Assurer la publicité des budgets et des comptes

Recommandation n° 6. : Évaluer de manière sincère les dépenses d'exploitation

Recommandation n° 7. : Constituer des provisions dès l'apparition d'un risque avéré

Recommandation n° 8. : Appliquer les délibérations prises en matière de durée d'amortissement des immobilisations, en régularisant ces durées si cela à une incidence significative sur le résultat comptable *(Comité du 27 juin 2025)*

Recommandation n° 9. : Affiner la comptabilité analytique pour connaître précisément la composition des coûts inhérents à la gestion en régie d'une partie du service.

=>> Rapport CRC présenté au Comité, qui prend acte

Vote du Comité : POUR / CONTRE / ABSTENTIONS

8

SYNDICAT d'EAU de l'ANJOU
PRÉSERVONS NOS RESSOURCES

2-1 Compte Financier Unique (CFU) 2024

Rubrique Finances

Le CFU est la fusion du compte administratif et du compte de gestion

Après une phase d'expérimentation et un bilan positif, la loi de finances 2024 a généralisé le CFU à toutes les entités publiques locales au + tard sur l'exercice 2026

Les flux d'échanges dématérialisés avec Paierie et le logiciel comptable étant opérationnel, la mise en œuvre d'un CFU du SEA est possible sur exercice 2024,

Circulaire préfectorale de février 2025 rappelle que le Président peut assister à la présentation du CFU mais ne doit pas participer à son vote / JP GUILLEUX est désigné président de séance pour la présentation et le vote du CFU

=>> soumis au vote du Comité

Vote du Comité : POUR / CONTRE / ABSTENTIONS

Comité syndical du 28 mars 2025

9

SYNDICAT d'EAU de l'ANJOU
PRÉSERVONS NOS RESSOURCES

2-1 Compte Financier Unique (CFU) 2024

Rubrique Finances

Résultats Section Exploitation

DEPENSES EXPLOITATION			
Chapitres	Budget 2024	CFU 2024	Réalisation
Chap 11- Charges à caractère général	3 883 406 €	2 853 258 €	-27%
Chap 12 -Charges de personnel	2 440 000 €	2 098 341 €	-14%
Chap 014- Atténuation de produits	476 600 €	432 437 €	-9%
Chap 65 -Autres charges de gestion courante	80 540 €	76 217 €	-5%
Chap 66- Charges financières	233 720 €	207 284 €	-11%
Chap 67- Charges exceptionnelles	545 645 €	479 074 €	-12%
Chap 68- Dotations aux provisions	34 833 €	34 832 €	0%
Chap 022- Dépenses imprévues	588 000 €		-100%
Sous-Total DEPENSES REELLES	**8 282 744 €**	**6 181 443 €**	**-25%**
Virement à la section d'investissement	*6 668 085 €*		
Dotations aux amortissements	*5 371 500 €*	*5 354 152 €*	*0%*
Sous-Total Opérations d'ordre	***12 039 585 €***	***5 354 152 €***	***- 0 €***
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION	**20 322 329 €**	**11 535 595 €**	**0 €**

RECETTES D'EXPLOITATION			
Chapitres	Budget 2024	CFU 2024	Réalisation
Chap 013-Atténuations de charges	95 650 €	119 879 €	25%
Chap 70-Vente de produits, prestations	13 432 912 €	12 737 291 €	-5%
Chap 74- Subventions d'exploitation	52 774 €	43 233 €	-18%
Chap 75- Autres produits de gestion courar	201 750 €	229 313 €	14%
Chap 77-Produits exceptionnels	389 858 €	554 566 €	42%
Chap 78-Reprises sur amortissements et pr	3 370,00 €	3 366,43 €	0%
Sous-Total RECETTES REELLES	**14 176 314 €**	**13 687 648 €**	**-3%**
Amortissement des subv d'invest	*856 450 €*	*842 735 €*	*-2%*
Report à nouveau	*5 289 565 €*		
Sous-Total Opérations d'ordre	***6 146 015 €***	***842 735 €***	
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	**20 322 329 €**	**14 530 383 €**	
Résultat d'exploitation (Excédent)	**- €**	**2 994 789 €**	

Comité syndical du 28 mars 2025

10

2-1 Compte Financier Unique (CFU) 2024

Rubrique Finances

Résultats Section Exploitation

Dépenses réelles d'exploitation

	2023	2024
Budget primitif	6 670 105	7 694 744
Réalisé	5 074 178	6 181 442
Taux réalisation CA/BP	76%	80%

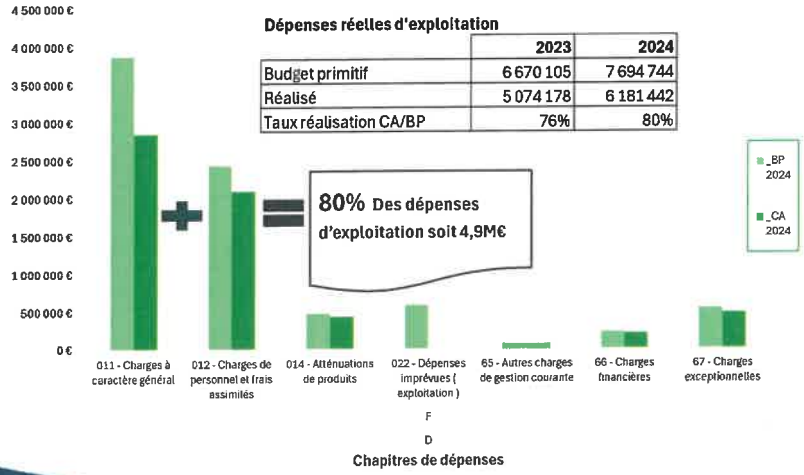

- ✓ Un taux de réalisation qui s'améliore
- ✓ Une progression moindre des charges à caractère général
- ✓ Des charges de personnel maîtrisées
- ✓ Des dépenses imprévues non utilisées à hauteur de 588k€

Comité syndical du 28 mars 2025

11

2-1 Compte Financier Unique (CFU) 2024

Rubrique Finances

Evolution des dépenses d'exploitation

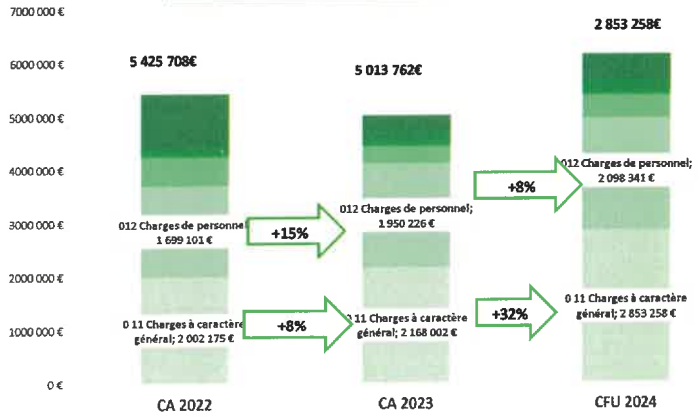

Hausse globale : **+17,9%**

Charges à caractère général : **+ 684k€**

Charges de personnel contenues, et proportionnelles aux variations des effectifs : **+148K€**

Charges exceptionnelles : **+176K€**

Comité syndical du 28 mars 2025

12

SYNDICAT d'EAU et ANJOU
PRÉSERVONS NOS RESSOURCES

2-1 Compte Financier Unique (CFU) 2024

Rubrique Finances

Section exploitation : Focus Charges de personnel

CHARGES	ETP 40,9	-8,3%	ETP 37,5
Principaux postes en écarts	Budget 2024		Réalisé 2024
Personnel intérimaire	30 000 €		0 €
Autre personnel extérieur	1 000 €		0 €
Salaires	1 280 000 €	-7,2%	1 187 215 €
Primes et gratifications	30 000 €		0 €
Indemnités et avantages divers	175 000 €	-6,7%	163 277 €
Supplément familial	8 000 €		8 181 €
Achats TICKETS RESTAURANTS	69 000 €	-23,9%	52 483 €
Cotisations URSSAF	390 000 €	-19,9%	312 201 €
Cotisations caisses de retraite	200 000 €	-2,0%	196 064 €
Cotisations Pole Emploi	45 000 €	-26,3%	33 175 €
Cotisations aux mutuelles	30 000 €	-14,6%	25 611 €
Taxe apprentissage et Agefiph	2 500 €		0 €
Cotisations CNFPT - CDG	6 000 €		5 613 €
Cotisations FNAL	1 500 €		1 091 €
Cotisations COS & Format° pro	16 500 €	-13,3%	14 301 €
Assurances du personnel	41 000 €		41 347 €
Médecine du travail - Pharmacie	5 500 €		3 762 €
Formations	95 000 €	-58,5%	39 461 €
Prestas Paie	14 000 €		12 864 €
	2 440 000 €	-14,1%	2 096 646 €
dont Masse salariale seule	2 158 000 €	-10,8%	1 925 724 €

RECETTES

Principaux postes en écarts	Budget 2024		Réalisé 2024
64198 - Part salariale Tickets Restaurant	34 500 €	-10,7%	30 792 €
64198 - Remb Arrêts de travail Cigac CPAM	12 000 €		32 370 €
64198 - Remb cotis patronales détachés	36 000 €		35 616 €
6459 - Remb FNC Supp Familial	1 000 €		3 189 €
7588 - Financement formation OPCO	4 000 €		2 760 €
64198 - Subventions alternants	12 000 €		9 000 €
	99 500 €	14,3%	113 727 €

Comité syndical du 28 mars 2025

13

SYNDICAT d'EAU et ANJOU
PRÉSERVONS NOS RESSOURCES

2-1 Compte Financier Unique (CFU) 2024

Rubrique Finances

Recettes réelles d'exploitation

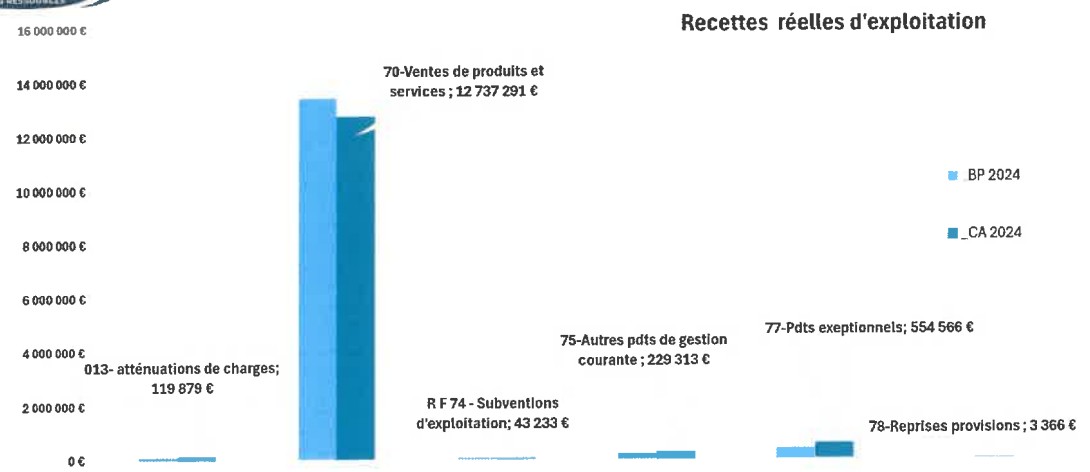

Comité syndical du 28 mars 2025

14

2-1 Compte Financier Unique (CFU) 2024

Rubrique Finances

Section Exploitation

Evolution des recettes réelles d'exploitation

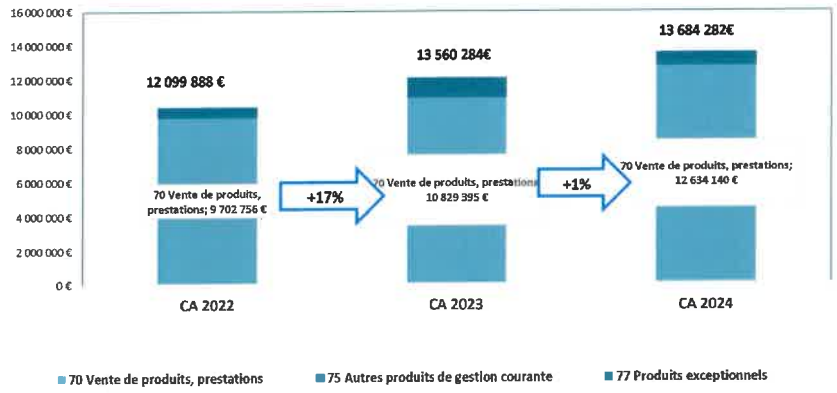

- ✓ Des recettes globalement stables avec des disparités sur les différentes postes
- ✓ les redevances assainissement facturées sur une année complète,
- ✓ Des recettes exceptionnelles à la hausse

Comité syndical du 28 mars 2025

15

2-1 Compte Financier Unique (CFU) 2024

Résultats Section Investissements

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget 2024	CFU 2024	Réalisation
Chap 020- Dépenses imprévues	- €		-
Emprunts et dettes assimilées	896 740 €	885 085 €	-1%
Immobilisations incorporelles	305 923 €	58 828 €	-81%
Immobilisations corporelles	814 034 €	433 598 €	-47%
Immobilisations en cours	9 362 198 €	6 749 992 €	-28%
Opérations pluriannuelles	1 366 242 €	579 940 €	-58%
Autres immobilisations financières	29 000 €	28 380 €	-2%
Sous-Total DEPENSES REELLES	***12 774 137 €***	***8 735 823 €***	***-32%***
Solde d'exécution de la section d'investissement	3 165 335 €		
Opération d'ordre de transferts entre sections	856 450 €	842 735 €	-2%
Opérations patrimoniales	340 732 €	313 697 €	-8%
Sous-Total Opérations d'ordre	***4 362 517 €***	***1 156 432 €***	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**17 136 654 €**	**9 892 255 €**	**-42%**

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget 2024	CFU 2024	Réalisation
Subventions d'investissement	223 479 €	86 457 €	-61%
Dépôts et cautionnements	250 €	50 €	-80%
Immobilisations corporelles		5 237 €	-
Emprunts et dettes assimilées			
Sous-Total RECETTES REELLES	***223 729 €***	***91 744 €***	***-141%***
Virement de la section d'exploitation	6 668 085 €		
Opération d'ordre de transferts entre secti	5 371 500 €	5 354 152 €	0%
Opérations patrimoniales	340 732 €	313 697 €	-8%
Dotations, fonds divers et réserves	6 674 773 €	6 674 773 €	
Sous-Total Opérations d'ordre	***19 055 090 €***	***12 342 622 €***	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**19 278 819 €**	**12 434 366 €**	
Résultat section Investissements	**2 142 165 €**	**2 542 111 €**	

Comité syndical du 28 mars 2025

16

SYNDICAT d'EAU de l'ANJOU
PRÉSERVONS NOS RESSOURCES

2-1 Compte Financier Unique (CFU) 2024

Rubrique Finances

Compte Financier Unique 2024 : section investissements

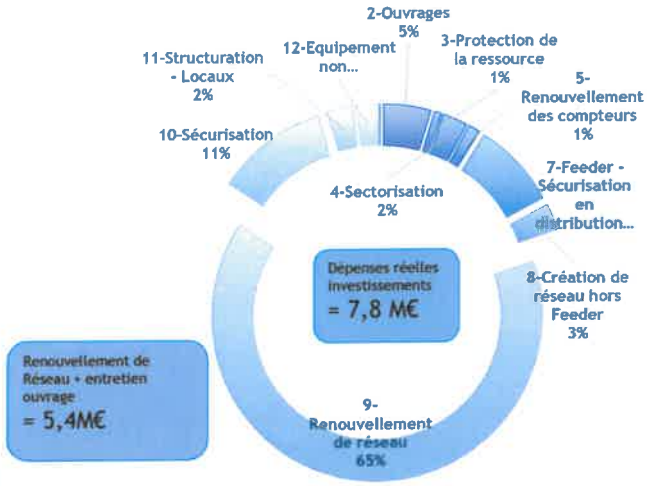

BP réalisé à 66%

Comité syndical du 28 mars 2025

17

SYNDICAT d'EAU de l'ANJOU
PRÉSERVONS NOS RESSOURCES

2-1 CFU 2024 et 2-2 affectation des résultats

Rubrique Finances

Résultats 2024 du CFU et proposition d'affectation des résultats

RESULTATS DE L'EXERCICE 2024

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENTS
RECETTES	14 530 383,35 €	12 434 365,87 €
dont recettes réelles	*13 687 648,00 €*	*91 744,00 €*
DEPENSES	11 535 594,60 €	9 892 254,79 €
dont dépenses réelles	*6 181 442,62 €*	*7 850 738,00 €*
RESULTATS 2024	**2 994 788,75 €**	***2 542 111,08 €***
report résultats affectés 2023	**5 289 564,64 €**	**- 3 165 335,20 €**
Résultats après report	**8 284 353,39 €**	***- 623 224,12 €***
RAR 2024		***- 2 919 929,28 €***
Soldes d'execution 2024	**8 284 353,39 €**	**- 3 543 153,40 €**

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENTS	TOTAL DES SECTION:
Besoin de financement de la SI 2024		***623 224,12 €***	
Remboursement capital de l'emprunt N+1		*867 000,00 €*	
RAR 2024 reportés sur 2025		***2 919 929,28 €***	
002 - solde à reporter en Section exploitation	**3 874 199,99 €**		
Total affectation	**3 874 199,99 €**	**4 410 153,40 €**	**8 284 353,39 €**

=>> soumis au vote du Comité
Sans TG

Comité syndical du 28 mars 2025

18

SYNDICAT d'EAU d'ANJOU
PRÉSERVONS NOS RESSOURCES

2-3 Budget Primitif 2025

Rubrique Finances

Budget Section Exploitation

DEPENSES EXPLOITATION			
Chapitres	Budget 2024	CFU 2024	Budget 2025
Chap 11- Charges à caractère général	3 883 406 €	2 853 258 €	3 711 501 €
Chap 12 -Charges de personnel	2 440 000 €	2 098 341 €	2 338 370 €
Chap 014- Atténuation de produits	476 600 €	432 437 €	374 750 €
Chap 65 -Autres charges de gestion courante	80 540 €	76 217 €	102 120 €
Chap 66- Charges financières	233 720 €	207 284 €	167 100 €
Chap 67- Charges exceptionnelles	545 645 €	479 074 €	136 750 €
Chap 68- Dotations aux provisions	34 833 €	34 832 €	- €
Chap 022- Dépenses imprévues	588 000 €		512 000 €
Sous-Total DEPENSES REELLES	8 282 744 €	6 181 443 €	7 342 591 €
042-Dotations aux amortissements	5 371 500 €	5 354 152 €	5 901 615 €
Sous-Total Opérations d'ordre	5 371 500 €	5 354 152 €	5 901 615 €
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION	13 654 244 €	11 535 595 €	13 244 206 €

RECETTES D'EXPLOITATION			
Chapitres	Budget 2024	CFU 2024	Budget 2025
Chap 013-Atténuations de charges	95 650 €	119 879 €	92 960 €
Chap 70-Vente de produits, prestations	13 432 912 €	12 737 291 €	14 014 800 €
Chap 74- Subventions d'exploitation	52 774 €	43 233 €	34 580 €
Chap 75- Autres produits de gestion courante	201 750 €	229 313 €	239 120 €
Chap 77-Produits exceptionnels	389 858 €	554 566 €	205 000 €
Chap 78-Reprises sur amortissements et provisio	3 370,00 €	3 366,43 €	54 029 €
Sous-Total RECETTES REELLES	14 176 314 €	13 687 648 €	14 640 489 €
042-Amortissement des subv d'invest	*856 450 €*	*842 735 €*	*703 950 €*
Sous-Total Opérations d'ordre	856 450 €	842 735 €	703 950 €
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	15 032 764 €	14 530 383 €	15 344 439 €
Résultat d'exploitation (Excédent)	1 378 520 €	2 994 789 €	2 100 233 €

Comité syndical du 28 mars 2025

19

SYNDICAT d'EAU d'ANJOU
PRÉSERVONS NOS RESSOURCES

2-3 Budget Primitif 2025

Rubrique Finances

BP 2025- Recettes réelles d'exploitation

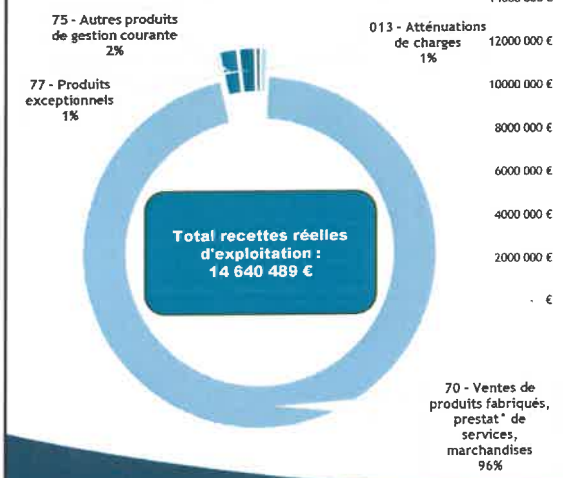

Comparatif recettes réelles exploitation

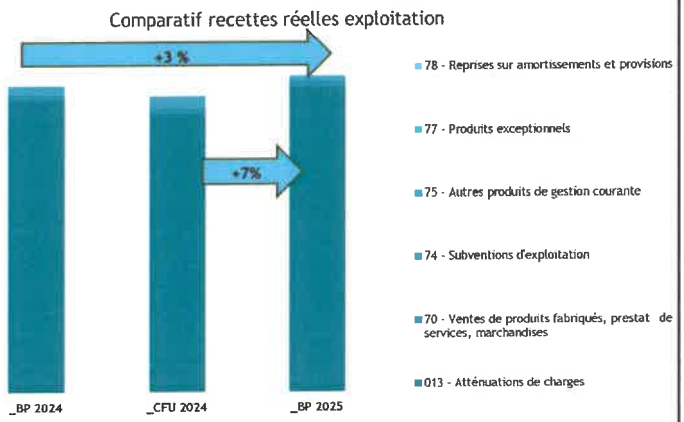

- ✓ Des produits d'exploitation qui progressent de + 7% /2024
- ✓ Des recettes de ventes d'eau et de prestations (travaux) en hausse de +10%

Comité syndical du 28 mars 2025

20

SYNDICAT d'EAU de l'ANJOU
PRÉSERVONS NOS RESSOURCES

2-3 Budget Primitif 2025

BP 2025- Dépenses réelles d'exploitation

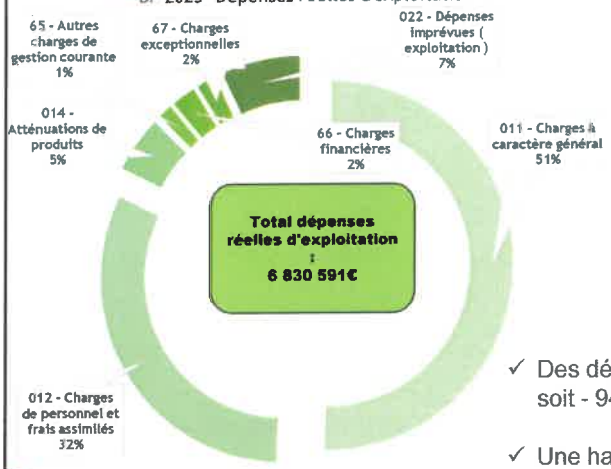

Rubrique Finances

Comparatif dépenses réelles exploitation

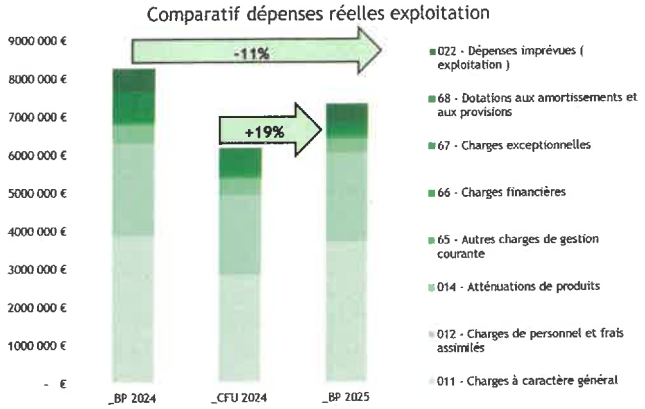

- ✓ Des dépenses d'exploitation à la baisse / BP 2024 : -11% soit - 940K€
- ✓ Une hausse de +19% par rapport au réalisé 2024 soit +1,1 M€ dont 512k€ sur le poste de dépenses imprévues

Comité syndical du 28 mars 2025

21

SYNDICAT d'EAU de l'ANJOU
PRÉSERVONS NOS RESSOURCES

2-3 Budget Primitif 2025

Budget Charges de personnel

Focus Chapitre 12- Charges de personnel : **2,3M€**

MASSE SALARIALE

– Total des salaires bruts : **1 532 673 €**

Dont 2.5 % de réserve soit 37 400 € pour les évolutions salariales

– Total des charges patronales : **535 329 €**

Soit un total de Masse salariale = 2,1M€ pour un effectif moyen prévu sur 2025 de 41,4 ETP

EVOLUTION 2024 vers 2025 :

	Budget 2024	Réalisé 2024	Budget 2025
Chapitre 12 :	2 340 K€	1 983 K€	2 220 K€
Dont recettes :	99 K€	114 K€	86 K€
Effectifs :	40.9 ETP	37.5 ETP	41.4 ETP

Autres dépenses sur chapitre : 209K€ dont 60K€ en dépenses de formation

les recettes sont estimées à 86K€

22

2-3 Budget Primitif 2025

Section investissements : le PPI

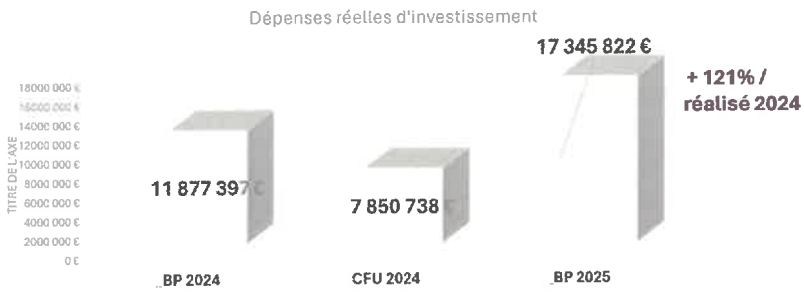

- 8,3M€ = renouvellement de réseau
- 4,2M€ = Sécurisation
- 1,6 M€ = rénovation des ouvrages
- 1,3 M€ = locaux et équipements divers

Comité syndical du 28 mars 2025

23

2-3 Budget Primitif 2025

Rubrique Finances

Comparaison du plan pluri annuel d'investissements du budget et du CFU

PPI	_BP 2024	_CA 2024	_BP 2025	BP2025/CA2024	% BP2025/CA2024	BP2025/BP2024	% BP2025/BP2024
1-Etudes	272 000 €	0 €	552 310 €	552 310 €	100%	280 310 €	103%
2-Ouvrages	1 003 757 €	361 994 €	1 662 766 €	1 300 772 €	78%	659 009 €	66%
3-Protection de la ressource	164 000 €	53 425 €	177 000 €	123 575 €	70%	13 000 €	8%
4-Sectorisation	197 329 €	191 864 €	125 000 €	-66 864 €	-53%	-72 329 €	-37%
5-Renouvellement des compteurs	108 755 €	84 795 €	80 000 €	-4 795 €	-6%	-28 755 €	-26%
6-Recherche en eau	0 €	0 €	37 941 €	37 941 €	100%	37 941 €	100%
7-Feeder - Sécurisation en distribution	0 €	658 388 €	121 022 €	-537 366 €	-444%	121 022 €	100%
8-Création de réseau hors Feeder	1 225 133 €	201 194 €	782 765 €	581 571 €	74%	-442 368 €	-36%
9-Renouvellement de réseau	6 950 705 €	5 068 743 €	8 266 822 €	3 198 079 €	39%	1 316 117 €	19%
10-Sécurisation	1 010 098 €	861 855 €	4 235 485 €	3 373 630 €	80%	3 225 387 €	319%
11-Structuration - Locaux	509 634 €	195 225 €	531 339 €	336 114 €	63%	21 705 €	4%
12-Equipement non structurant	435 985 €	173 256 €	773 372 €	600 116 €	78%	337 387 €	77%
Total général	11 877 397 €	7 850 738 €	17 345 822 €	9 495 084 €	55%	5 468 425 €	46%

Comité syndical du 28 mars 2025

24

Chap.	Chapitres	Budget 2024	CFU 2024	Budget 2025
011	Charges à caractère général	3 883 406 €	2 853 258 €	3 711 501 €
012	Charges de personnel	2 440 000 €	2 098 341 €	2 338 370 €
014	Atténuation de produits	476 600 €	432 437 €	374 750 €
65	Autres charges de gestion courante	80 540 €	76 217 €	102 120 €
66	Charges financières	233 720 €	207 284 €	167 100 €
67	Charges exceptionnelles	545 645 €	479 074 €	136 750 €
68	Dotations aux provisions	34 833 €	34 832 €	- €
022	Dépenses imprévues	588 000 €		512 000 €
Sous-total DEPENSES REELLES		8 282 744 €	6 181 443 €	7 342 591 €
023	*Virement à la section d'investissement*	*6 668 085 €*		*5 974 433 €*
042	*Dotations aux amortissements*	*5 371 500 €*	*5 354 152 €*	*5 901 615 €*
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION		20 322 329 €	11 535 595 €	19 218 639 €

Chap.	Chapitres	Budget 2024	CFU 2024	Budget 2025
013	Atténuations de charges	95 650 €	119 879 €	92 960 €
70	Vente de produits, prestations	13 432 912 €	12 737 291 €	14 014 800 €
74	Subventions d'exploitation	52 774 €	43 233 €	34 580 €
75	Autres produits de gestion courante	201 750 €	229 313 €	239 120 €
77	Produits exceptionnels	389 858 €	554 566 €	205 000 €
78	Reprises sur amortissements et provisions	3 370,00 €	3 366,43 €	54 029 €
Sous-total RECETTES REELLES		14 176 314 €	13 687 648 €	14 640 489 €
042	*Amortissement des subv d'invest*	*856 450 €*	*842 735 €*	*703 950 €*
002	*Report à nouveau*	*5 289 565 €*		*3 874 200 €*
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		20 322 329 €	14 530 383 €	19 218 639 €
	Résultat d'exploitation (Excédent)	- €	2 994 788 €	- €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget 2024	CFU 2024	Budget 2025
Dépenses imprévues	- €		
remboursement capital des emprunts	896 740 €	885 085 €	867 000 €
Immobilisations incorporelles	305 923 €	58 828 €	490 714 €
Immobilisations corporelles	814 034 €	433 598 €	1 028 072 €
Immobilisations en cours	9 362 198 €	6 749 992 €	10 203 720 €
Opérations pluriannuelles	1 366 242 €	579 940 €	5 623 315 €
Autres immobilisations financières	29 000 €	28 380 €	
Sous-Total DEPENSES REELLES	*12 774 137 €*	*8 735 823 €*	*18 212 821 €*
Résultat section d'investissement	*3 165 335 €*		*623 224 €*
Amortissements des subventions	*856 450 €*	*842 735 €*	*703 950 €*
Opérations patrimoniales	*340 732 €*	*313 697 €*	*185 135 €*
Sous-Total Opérations d'ordre	*1 197 182 €*	*1 156 432 €*	*889 085 €*
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	17 136 654 €	9 892 255 €	19 725 130 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget 2024	CFU 2024	Budget 2025
Subventions d'investissement	223 479 €	86 457 €	216 189 €
Dépôts et cautionnements	250 €	50 €	125 €
Immobilisations corporelles		5 237 €	-
Emprunts et dettes assimilées			4 000 000 €
Sous-Total RECETTES REELLES	*223 729 €*	*91 744 €*	*4 216 314 €*
Virement de la section d'exploitation	*6 668 085 €*		*5 974 433 €*
Dotations aux amortissements	*5 371 500 €*	*5 354 152 €*	*5 901 615 €*
Opérations patrimoniales	*340 732 €*	*313 697 €*	*185 135 €*
Dotations, fonds divers et réserves	*6 674 773 €*	*6 674 773 €*	*4 410 153 €*
Sous-Total Opérations d'ordre	*12 387 005 €*	*12 342 622 €*	*10 496 903 €*
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	19 278 819 €	12 434 366 €	20 687 650 €
Résultat section Investissement	2 142 165 €	2 542 111 €	962 520 €

25

SYNDICAT d'EAU de l'ANJOU
PRÉSERVONS NOS RESSOURCES

2-3 Budget Primitif 2025

les équilibres budgétaires proposés aux élus:

- Une Section d'exploitation à l'équilibre pour **19 M€** avec le report à nouveau au 31/12/2024 à hauteur de **3 874 200€ (cf vote CFU 2024)**
- Le besoin de financement de la section investissement est couvert par l'épargne nette dégagée sur l'exercice **(5 974 433 €)** et les réserves fléchées depuis le résultat 2024 sur le fonds 1068 **(4 410 153€),**
- Un recours à l'emprunt complète le financement de la section investissement à hauteur de **4M€ ,**
- Une Section d'investissement en sur-équilibre avec un solde à hauteur de **962 520€** (montant cible du Fonds de Roulement fixé à 1M€)

➔ Budget 2025 soumis au vote du comité

Comité syndical du 28 mars 2025

26

2-4 Révisions des AP/CP

Rubrique Finances

Le SEA recense 11 autorisations de programme, Tableau des AP/CP révisés sur table

Pas de modification du montant des AP sur 2025 mais de nouvelles répartitions des crédits de paiement (CP) et une modification de durée :

- **APP010** Réhabilitation de 4 réservoirs : CP 2025 de 435 855 € (au lieu de 438 555 €)
- **APP011** Etude ressource en eau : CP 2025 de 97 000 € (au lieu de 155 000 €)
- **APA002** Construction nouvelle usine à St Georges : CP 2025 de 4 000 000 € (au lieu de 7 000 000 €)
- **APA006** Démolition usine Chalonnes : CP 2025 de 50 000 € (au lieu de 151 200 €)
- **APA009** Nouveau captage St Georges : CP 2025 de 50 000 € (au lieu de 135 000 €)
- **APP009** Modernisation Système d'information : fin d'AP reportée au 31/12/2027 au lieu de fin 2025 => CP 2025 réduits et solde reporté sur CP 2026 et 2027 (opération SCADA R2024-04)

- ➔ Soumis au vote du comité

Vote du Comité : POUR / CONTRE / ABSTENTIONS

Comité syndical du 28 mars

27

2-5 Octroi d'une garantie par AFL

Rubrique Finances

Le SEA est adhérente et actionnaire de l'Agence France Locale depuis décembre 2020

L'objet de la délibération est de définir le cadre des garanties octroyées par l'Agence France Locale à certains de ses créanciers (dont le SEA) afin de sécuriser une source de financement pérenne et dédiée aux Membres de l'AFL.

Le vote de la délibération cadre relative à l'engagement de garantie n'emporte pas la décision de souscrire un emprunt auprès de l'AFL (par décision du Président).

=>> soumis au vote du Comité

Vote du Comité : POUR / CONTRE / ABSTENTIONS

28

2-6 Demande subventions 2025

PHOTOS DU PUITS DE MAYNET WOYRAYRE

Bilan 2024 : utilisation de la subvention 2000 € du SEA

> Forage d'un puits dans le village rural (**éthiopien**) de Maynet-Woyrayre 118 habitants, 25 familles (pour 2700 €) cloturé

Avant : femmes allaient chercher eau non potable dans la rivière à 800 m du village dans des bidons

Maintenant : eau potable à proximité avec réduction des risques sanitaires, libération du temps des femmes et enfants pour d'autres activités

1/ Demande AVEC l'Ethiopie du 19/02/2025 :

2000 € pour forage d'un nouveau puits à main dans un petit village éthiopien de 100 habitants (coût 3000 €)

Comité syndical du 28 mars 2025

29

2-6 Demande subventions 2025

Bilan 2024 : utilisation de la subvention 2000 € du SEA

Participation à la transition agroécologique par l'insertion des jeunes agriculteurs en **Tunisie** (coût global 13 504 €)

> étude sur les pratiques d'irrigation et les pertes d'eau

> mise en pratique d'irrigation intelligente /connectée et échanges d'expériences

2/ Demande de l'AFDI du 27/02/2025: 4 000 € pour soutenir les agricultrices du sud Kivu en **République Démocratique du Congo**

test d'une « Chambre froide » avec écoulement d'eau en permanence pour conserver les aliments 10 à 14 jours

+ travaux d'adduction d'eau d'un bâtiment de stockage

Superficie : 2 345 409 km²
Capitale : Kinshasa
Population : 99 millions d'habitants (Banque mondiale, 2022)
Croissance démographique : +3,2 % (Banque mondiale, 2022)

Comité syndical du 28 mars 2025

30

2-6 Demande subventions 2025

Rubrique Finances

Bilan 2024 : utilisation de la subvention 2000 € du SEA

> installation d'un forage et d'une pompe solaire dans le village **sénégalais** de Keur Adijel (coût de 2 850 €)

Avant : points d'eau éloignés du village (1 à 3 km), femmes prenaient des charrettes et bidons pour transporter de l'eau non potable

Maintenant : puits avec forage et pompe solaire à 20 m du village, clôturé par les villageois, pénibilité du travail des femmes allégée et activités de maraichage

3/ Demande de la Tontine du 20/02/2025: 2700 €
pour forage d'un puits à main avec panneaux solaires, pompes de relevage et réservoir sur pilotis dans le village de Salenguère (80 personnes) et installation de 2 bornes fontaines à proximité de l'école et dans un quartier non desservi en eau dans le village de Lompoul, **au Sénégal**.

Comité syndical du 28 mars 2025

31

2-6 Demande subventions 2025

Rubrique Finances

Loi Oudin/Santini : 1 % du budget eau max dédié au financement de la solidarité internationale

Vote du Comité : POUR / CONTRE / ABSTENTIONS

Montants des subventions 2025 accordées par le SEA pour chaque association:

association AVEC L'ETHIOPIE	(2000 € demandés) :	2000 € ?
association AFDI :	(4000 € demandés)	2000 € ?
association LA TONTINE	(2700 € demandés) :	2000 € ?

Comité syndical du 28 mars 2025

32

SYNDICAT d'EAU d'ANJOU PRÉSERVONS NOS RESSOURCES

2-7 Admission en non-valeur des créances irrecouvrables

Rubrique Finances

Les montants des non-valeur présentées par la Paierie le 18 février 2025 s'élèvent à :

- 10 922,37 € TTC (soit 10 350,95 € HT) 248 pièces (à inscrire au compte 6541) pour les créances irrécouvrables après suppression dans la liste initiale de la facture n°20873/2024 de 171,07 € TTC déjà payée par mandat n°386/2025 du 07/03/2025
- 1 274,09 € TTC (soit 1 207,66 € HT) 13 pièces (à inscrire au compte 6542) pour les créances éteintes.

=>> **soumis au vote du Comité**

Vote du Comité : POUR / CONTRE / ABSTENTIONS

Comité syndical du 28 mars 2025

33

SYNDICAT d'EAU d'ANJOU PRÉSERVONS NOS RESSOURCES

2-8 transfert de la bâche de Seiches au délégataire SAUR

Rubrique Finances

L'opération de construction de la bâche de Seiches-sur-le-Loir + station de surpression a été réceptionnée le 24/11/2023 pour 1 186 618,10 € HT.

En concordance avec la répartition des responsabilités prévue au contrat DSP du secteur Nord Est, il convient de transférer à l'actif du délégataire SAUR la partie « équipements » de l'ouvrage, valorisée à 306 668 € HT dont le délégataire aura la charge de l'entretien et du renouvellement.

Les charges de fonctionnement ont déjà été intégrées dans le cadre de l'avenant N°1 avec SAUR.

Le SEA conserve la partie « génie civil » de l'ouvrage dans son actif valorisée à 879 950,10 € HT.

=>> **transfert de la bâche de Seiches et du surpresseur soumis au vote du Comité**

Vote du Comité : POUR / CONTRE / ABSTENTIONS

Comité du 28 mars 2025

34

SYNDICAT d'EAU de l'ANJOU
PRÉSERVONS NOS RESSOURCES

Photo de la Bâche de Seiches-sur-le-Loir

35

SYNDICAT d'EAU de l'ANJOU
PRÉSERVONS NOS RESSOURCES

- Rubrique Ressources Humaines- Moyens Généraux
- Rubrique Exploitation
- Rubrique Direction technique
- Rubrique Régie Clientèle

Pas de point inscrit à l'odj

Comité syndical du 25 mars 2025

36

SYNDICAT d'EAU de l'ANJOU
PRÉSERVONS NOS RESSOURCES

II – Sujets à caractère informatif et de débat du Comité

37

SYNDICAT d'EAU de l'ANJOU
PRÉSERVONS NOS RESSOURCES

Point d'info: 1/ travaux du Village des Syndicats

Point d'étape des travaux de construction d'un Village des syndicats SIEML/SEA/3R d'Anjou

Avant Projet Détaillé remis en février 2025, en attente de validation par le COPIL (date à convenir)

Décalage du calendrier des travaux pour des motifs techniques et organisationnels
→ emménagement du SEA dans les nouveaux locaux au mieux en 2028

Prochain Cotech: 1er avril 2025

Comité syndical du 28 mars 2025

38

SYNDICAT d'EAU de l'ANJOU
PRÉSERVONS NOS RESSOURCES

Point d'info: 2/ construction Nouvelle Usine de St Georges

- Révision du PLU communal de Saint Georges effectuée
  - Concertation avec enquête publique achevée en janvier 2025 > vigilance exigée en matière d'intégration paysagère
  - PLU révisé adopté par le Conseil Municipal le 24/02/2025
- Etudes préalables aux travaux :
  - Avenant de recalage du planning établi avec le groupent de travaux STEREAU/ANGEVIN/LEPINE/ACTEMIUM
  - Maquette numérique revue avec la régie
  - VISA terminé (hors Génie Civil)
  - PC déposé le 3 février (visa préalable CCLLA du 03/12)
- Protocole d'accord avec maitre d'œuvre Safege conclu pour intégrer les indemnités du dépôt du PC
- Planning prévisionnel des travaux:
  - ✓Travaux construction du 2 juin 2025 au 28 aout 2026 pour une durée de 15 mois
  - ✓Mise en service de l'usine du 31 aout au 30 octobre 2026
  - ✓Période d'observation du fonctionnement pendant 6 mois

Comité syndical du 28 mars 2025

39

SYNDICAT d'EAU de l'ANJOU
PRÉSERVONS NOS RESSOURCES

Point d'info: 2/ construction Nouvelle Usine de St Georges

Présentation du bâtiment principal de la future usine

Vue sur le site de l'usine actuelle et de la future usine depuis la levée

40

SYNDICAT d'EAU de l'ANJOU
PRÉSERVONS NOS RESSOURCES

Point d'info: 3/ les PFAS et TFA

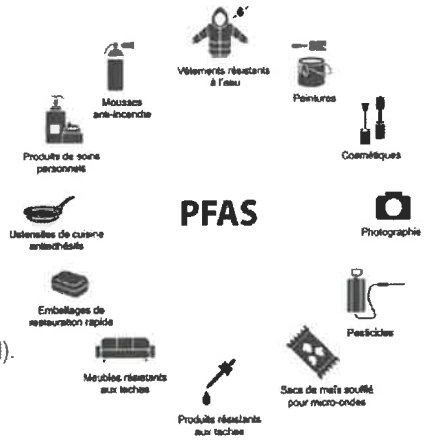

Les PFAS « polluants éternels »

Substances alkylées per et plyfluorées

VEOLIA a réalisé des analyses PFAS en 2024

Attente de la **campagne de l'Agence Régionale de Santé**

(prévue fin 2024 et reportée au 1er trimestre 2025)

A priori, sur le SEA, l'eau serait conforme à 100%, avec la présence de traces de PFAS dans l'eau distribuée (jusqu'à 6ng/l – norme à 100 ng/l).

Les TFA (*acide trifluoroacétique, considéré comme un PFAS*)

Ne sont pas intégrés à la liste des 20 PFAS à contrôler (directive européenne de 2020)

Aucune analyse de TFA n'a été réalisée sur le SEA

Au vu des résultats chez nos voisins (comme Atlantic'eau), on peut craindre une pollution généralisée – a minima sur les eaux de surfaces, autour de 2 µg/l (2000 ng/l).

Comité syndical 28 mars

41

Point d'info: 4/ Journée mondiale de l'Eau : visite de l'usine de Chazé Henry

Visite organisée par SAUR, avec l'appui du SEA dans le cadre de la journée mondiale de l'eau le 21 mars 2025

Une soixantaine de participants à la visite de l'usine : principalement des personnes en retraite de la commune d'Ombrée d'Anjou

Un grand remerciement à Yves Mary pour l'appui logistique !

42

SYNDICAT d'EAU de l'ANJOU

DATES	BUREAU	COMITE SEA
Vendredi 13 juin	Bureau à 9h au SEA	
Vendredi 27 juin		Comité à 9 h à Segré à Anjou Bleu Communauté
Vendredi 12 septembre	Bureau à 9h au SEA + CCSPL	
Vendredi 26 septembre		Comité à 9 h à l' Usine St Maur exploitée par VEOLIA
Mercredi 15 octobre Jeudi 16 octobre Vendredi 17 octobre	Congrès AMORCE SIEML/SEA/SIVERT à Angers	
Vendredi 28 novembre	Bureau à 9 h au SEA	
Vendredi 12 décembre		Comité à 9h à Juigné / Les Garennes sur Loire à la CCLLA

43

SYNDICAT d'EAU de l'ANJOU

PRÉSERVONS NOS RESSOURCES

III Questions du Comité

44